



## Divorce franco/biélorusse

-----  
Par Visiteur

Bonjour, j'ai 28 ans, je me suis marié avec contrat de séparation de bien le 25/10/2008 avec une personne française, nous n'avons pas d'enfant, j'avais quitté mon pays alors que j'avais la bas une situation professionnelle très satisfaisante. Malheureusement nous ne nous entendons pas du tout et cela devient très difficile.

j'ai obtenu un emploi dans une société internationale(je parle 6 langues)situé en rhones alpes ou j'occupe un poste d'attachée commerciale(j'ai actuellement un cdd de 5 mois mais mon employeur ma proposé a partir de juillet un cdi).

Je me suis profondément attaché a cette région, que je connais depuis 3ans, ayant déjà effectué de cours séjours ici(le soleil, la chaleur, la nourriture, la mer pas très loin, la vie très différente de mon pays..) et j'ai déjà de nombreuses amies.

Premier problème mon mari ne veux pas divorcer(pour l'instant du moins).

Ma question: j'ai une carte de séjour d'un an délivrée pour vie privée, renouvelable fin d'année, je souhaite divorcer ou tout au moins obtenir une séparation et rester en france pour travailler, qu'elle solution me conseillez vous? J'envisageais de demander une carte "salarié"au renouvellement de ma carte vie privée ? je ne veux pas être dans l'illégalité. Existents ils d'autres alternatives légales?Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Si effectivement vous obtenez un emploi en CDI, vous avez de fortes chances d'obtenir le changement de statut. Effectivement la meilleure solution est de demander un changement de statut pour obtenir une carte temporaire mention salarié.

Concernant votre divorce:

depuis combien de temps envisagez vous le divorce? Vivez vous toujours avec votre mari?

Pour quelle raison refuse-t-il le divorce?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J'envisage le divorce depuis 3 mois et je le veux vraiment, en faite je ne souhaitais pas me marier, je me suis laissé entrainer malgré moi. Je vis toujours avec mon mari, il ne veux pas divorcer, vis a vis de ses amis et parents, mais ça peut peu etre changer. Il veut bien que le quitte mais pour repartir dans mon pays, pas pour rester en france.

Pensez vous que je doive demander une carte salarié avant de le quitter oui après? merci de votre réponse.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Effectivement la situation avec votre mari risque d'être délicate car s'il refuse de divorcer vous serez contrainte de subir ses désirs.

Ceci étant vous pourrez quand même le quitter en faisant une main courante auprès du commissariat pour préciser que vous quittez le domicile conjugal et que vous ne l'abandonnez pas afin d'éviter un divorce pour faute et à compter de cette date si votre mari refuse toujours le divorce vous pourrez le demander après qu'un délai de deux ans se soit écoulé (passé ce délai votre mari devra néanmoins donné son accord).

Je pense que pour le moment votre mari est sous le choc mais il peut changer d'avis.

Concernant votre demande de changement de statut: il serait peut être préférable d'attendre d'avoir votre CDI afin de mettre le plus de chances de votre coté.

Quant à la question de quitter votre mari: tout dépend de la situation entre vous. De toute façon si le changement de statut vous est refusé vous ne pourrez pas en le quittant et en divorçant obtenir le renouvellement de votre carte vie privée et familiale.

Cordialement